



# LE CHARIVARI CANADIEN.

JOURNAL POUR RIRE.

**LE CHARIVARI CANADIEN,**  
Paraîtra le vendredi de chaque semaine.

## PRIX D'ABONNEMENT.

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,  
Un an, ..... \$ 2.00  
Six mois, ..... 1.00  
Chaque numéro, ..... 6 sous

On ne peut s'abonner pour moins de six mois, payables invariablement d'avance.  
Toutes lettres, correspondances, etc., doivent être adressées FRANCO, à

A. GUERARD, Imprimeur,  
No. 19, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

## QUEBEC.

VENDREDI, 25 SEPTEMBRE 1868.

L'œuvre desoiseaux de Bernardin Flaggiaire.

## LA CONFEDERATION.

*Ninam ne crede coloris :*  
*Il ne faut jamais juger le bois par l'écorce.*

MANIÈRE DONT ELLE NOUS A ÉTÉ IMPOSÉE.

[ Suite. ]

La majorité ministérielle, toujours fidèle à celui de qui elle attendait tout, votait avec M. Cartier contre cette proposition si raisonnable; si juste, si véritablement démocratique. La division fut de 79 contre 19. Le 11 août 1866, MM. Dorion et Holton revenaient encore à la charge et proposaient: "Qu'une adresse soit présen-

tée à son Excellence, la priant de vouloir bien ordonner, vu l'importance des intérêts impliqués dans les résolutions, au sujet des constitutions locales du Haut et du Bas-Canada respectivement, sous l'union fédérale des provinces de l'Amérique britannique du Nord, et vu le changement complet de la constitution de cette province, qu'un appel constitutionnel soit fait au peuple avant que ces Résolutions ne soient soumises à la Considération du parlement impérial et qu'il en soit définitivement disposé." 52 membres votaient contre cette motion, et 19 seulement votaient pour. La session tirant à la fin, beaucoup de députés étaient rendus dans leurs foyers.

Le tableau public plus tard, fera voir quels sont ceux qui ont voté pour ou contre l'appel au peuple; et quels sont par conséquent les vrais amis du peuple. On verra que ceux qui ont tout fait pour lui enlever l'occasion de se prononcer sur un changement radical de constitution, qui l'intéresse au plus haut point, sont les conservateurs; ils tenaient leurs mandats du peuple qui les avait chargés de faire fonctionner la constitution existante, et sans permission aucune, ils ont déchiré la charte, détruit la constitution abolie nos institutions politiques pour leur en substituer de leur invention; tout cela, comme si le peuple n'avait rien à y voir. Ils ont osé refuser au peuple le droit et l'occasion de dire si les bouleversements lui plaisaient ou non.

Que dirait-on d'un commis de confiance ou d'un intendant à qui son patron aurait remis les clefs de sa maison ou de son magasin; et qui s'en servirait pour le mettre à la porte? il n'y aurait pas d'indignation assez forte contre ce misérable. Or les députés qui ont changé notre constitution et refusé à leurs commettants le droit de les juger, ont fait exactement comme cet indigne-intendant; et le patron, c'est-à-dire le peuple, ne leur ferait point payer cher cette audace! Cela n'est pas possible.

Les libéraux ont demandé à coups et à cris l'appel au peuple; ce sont eux qui sont les vrais amis du peuple.

## La représentation basée sur la population.

Quiconque s'est tant soit peu occupé de politique depuis 1858, sait parfaitement que le grand cheval de bataille des conservateurs, dans la presse et sur le husting, a été la prétendue concession à M. Brown, de la représentation basée sur le nombre, par M. Dorion et le parti libéral. Ils admettaient bien, à la vérité, que M. Dorion n'avait que concédé le principe sans l'appliquer, c'est-à-dire qu'il avait voulu donner au Haut-Canada plus de représentants qu'au Bas, sans cependant les lui avoir donnés de fait; mais ils le blâmaient fortement d'avoir reconnu l'équité d'un principe dont les conséquences seraient aussi funestes aux canadiens-français. M. Dorion était à cent lieues d'avoir fait même cela, comme le prouvent ces paroles de M. McGivern: "N'avons-nous pas, depuis bien des années, essayé d'obtenir la représentation d'après le nombre?... M. Dorion, pour qui je professe le plus grand respect, et qui, je crois, est de tous les membres de cette chambre celui dont l'esprit est le plus libéral et le plus élevé, même cet honorable monsieur, lorsqu'il nous était allié, lorsque nous lui avons demandé de se joindre à nous dans l'adoption d'une politique propre à faire disparaître ces malencontreuses difficultés, s'y est toujours refusé, disant qu'il lui était impossible, ainsi qu'à ces amis, de s'accorder avec nous sur ce point?"

On aura beau dire et beau faire, au moment que les clear-grits eux-mêmes, déclarent que M. Dorion leur a toujours refusé la représentation d'après le nombre, il faut bien les en croire.

Mais si M. Dorion l'a refusée, M. Cartier, lui, l'a bel et bien accordée au Haut-Canada, en faisant la Confédération. Du moment que les bleus, les rouges et les clear-grits s'accordent à dire que la représentation parlementaire, basée sur le nombre, a été concédée, c'est qu'il n'y a pas l'ombre d'un doute là-dessus.

Eh bien, voici la preuve de cet accord: